

## 11.2.3.7 : Formation initiale des personnes en charge de la protection des aéronefs

0 jour 4 heures

Programme de formation

### Public visé

- Personnel chargé de la mise en oeuvre de la protection au sol des aéronefs et de leur accès.
- Agent de sûreté qui font de la surveillance de la ZEC;
- Personnel technique des compagnies aériennes ( Mécanicien avion),
- Personnels navigants,
- Personnels au sol

### Pré-requis

- Avoir suivi une vérification de ces antécédents judiciaires prévu à l'Art.11.1.1 et 11.1.2 AIM du 11/09/2013 et dispositions du IV Art. R213-4-5 du CAC,
- Français Lu et écrit et parlé

### ENGAGEMENT

Pour suivre cette formation vous devez vous engager à prendre toutes les mesures pour assurer la non divulgation de toutes informations dont vous avez connaissance dans le cadre de cette formation .

L'employeur s'engage à

- à vérifier l'identité de l'apprenant sur la base documentaire, lors de la communication du code d'accès à sa session de formation et à sa session d'examen le cas échéant
- à superviser l'examen de vérification de compétences
- à ne pas remettre les codes d'accès à un autre apprenant,
- à faire dispenser la formation au sein de son infrastructure sur le temps de travail de l'apprenant.

Pour mémoire, la vérification des antécédents est à la charge de l'employeur

Les formations 11.2.3.7, 11.2.3.8, 11.2.3.9 et 11.2.3.10, conformément au guide du Domaine 11 de la DSAC, demandent que l'employeur à inscrire auprès de l'organisme Rem Formation des apprenants pour lesquelles il a été procédé une vérification de leurs antécédents conformément aux dispositions des points 11.1. 3 et 11.1.5 du règlement (UE) n° 2015/1998 modifié,

### Objectifs pédagogiques

- Connaissance de la marche à suivre pour protéger les aéronefs et prévenir les accès non autorisés aux aéronefs et des éléments contribuant à la mise en place d'une culture de sûreté solide et résiliente sur le lieu de travail et dans le domaine de l'aviation, y compris, entre autres, la menace interne et la radicalisation.
- Connaissance des procédures pour sceller les aéronefs, le cas échéant.
- Connaissance des systèmes de titres de circulation aéroportuaires.
- Connaissance des procédures de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité.
- Connaissance des procédures d'intervention d'urgence.



## Description / Contenu

Paragraphe §11.2.3.7 du règlement européen n°2015/1998: formation des personnes qui mettent en oeuvre la protection des aéronefs;

## Modalités pédagogiques

Méthodes pédagogiques  
Asynchrone  
interrogative ;  
active.

## Moyens et supports pédagogiques

## Modalités d'évaluation et de suivi

Test QCM de 10 questions avec note minimale de validation fixée à 12/20

## Modalités Accessibilité

Merci de contacter notre secrétariat au 01 41 19 81 79 si vous êtes en situation d'handicap.

le LMS respecte les règles pour l'accessibilité des contenus WEB d'accessibilité WCAG (web content accessibility guidelines) applicables (par exemple accessibilité de l'outil à des personnes en situation de handicap).

## Profil du / des Formateur(s)

Qualification du formateur en sûreté:

FEL: Formation numérique basée sur un système de gestion de l'apprentissage (LMS-learning management system)

27/04/2026